

IL Y A URGENCE !

NÉGOCIATIONS



© F. BLANC



p. 4 à 7

© JEAN-LUC BOIRÉ



p. 11 à 14

© F. BLANC



p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

Lutter contre tout nouveau recul social

- Notre priorité, c'est toujours l'augmentation générale des salaires!
- Pacte 2, Macron 2? Vers de nouvelles attaques contre les droits.
- Alerte de l'OIT : l'érosion des salaires réels pèse sur les économies mondiales.
- Baisse d'impôts : au prix de mesures irrecevables?
- Fonction publique : à la notion vague de « mérite », FO oppose le cadre statutaire.
- Factures d'électricité : plus douloureuses encore que celles du gaz!

DROIT (page 9)

- Forfait jours, encore!

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Intelligence artificielle : l'enjeu syndical de la protection des emplois.

INTERNATIONAL (page 16)

- Argentine : grève générale contre une batterie de mesures antisociales.
- Le Smic espagnol a augmenté de 54% depuis 2018.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Nouveau stage CFMS : « Transition écologique – Quels leviers pour les élus pour traiter ce sujet? », une présentation du secteur confédéral de la formation des militants syndicalistes.
- Chez EDF SA, une grève nationale pour les salaires le 30 janvier.
- SNCF : à Nice, une grève victorieuse sur fond de prochaine ouverture à la concurrence.
- Éducation nationale : en grève le 1^{er} février, les personnels sonnent l'alarme.
- En Isère, avec FO, la lutte des salariés de Conforama face à un PSE.
- Prestataires de services : la négociation salariale tourne à la farce.
- NAO 2024 à la CMA-CGM : pour FO, le compte n'y est pas.
- À six mois des JO, les négociations se durcissent sur les primes et congés.
- Assurances : FO progresse fortement chez Groupama.

IDÉES (page 22)

- La bouteille à la mer d'un prisonnier chinois.
- Mémoire : André Bodin, un militant de tous les combats.

PORTRAIT (page 23)

- Mathieu Maréchal, FO-Intérim : « J'aimerais rester comme le syndicaliste qui a amélioré la condition des travailleurs intérimaires. »

l'info militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal janvier 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



PAS DE JACHÈRE POUR LES SALAIRES!

Les débuts d'années riment souvent avec négociation annuelle obligatoire sur les salaires. Alors qu'en 2023, la moyenne des augmentations de salaires se situait entre 4% et 5%, les prévisions pour l'année 2024 sont en baisse. Selon plusieurs études, elle ne dépasserait pas la barre des 4%. Pour autant, les dépenses courantes ne baissent pas. Au contraire, le gouvernement envoie aux salariés la facture du « *quoi qu'il en coûte* » en décidant d'augmenter de près de 10% le prix de l'électricité au 1^{er} février.

C'est dans ce contexte que depuis quelques semaines, le monde de l'agriculture se mobilise pour une amélioration des conditions de vie et pour obtenir une meilleure rémunération de son travail.

Confrontés à des politiques agricoles nationales et européennes qui créent les conditions d'une concurrence déloyale, les salariés agricoles subissent de plein fouet à la fois l'inflation et la crise qui pèse sur la politique sociale du secteur. Les travailleurs agricoles ne vivent plus de leur travail, alors qu'ils nourrissent la population. À l'image de l'exigence de souveraineté industrielle, la souveraineté alimentaire doit devenir un enjeu prioritaire pour la relance de la production en France.

Le gouvernement doit trouver une solution pérenne et équitable à cette crise. FO revendique l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des salariés et des agriculteurs. Ces revendications sont partagées par tous les travailleurs, qui subissent les salaires trop bas, la détérioration du pouvoir d'achat, les temps partiels subis, les difficultés à boucler les fins de mois, la sous-valorisation des métiers, les écarts de salaires entre les femmes et les hommes...

Ces revendications, nous les portons auprès des pouvoirs publics, auprès du Premier ministre et auprès de la ministre du Travail, que nous avons récemment rencontrés. Mais nous ne les avons pas retrouvées dans le discours de politique générale du Premier ministre.

« *Déverrouiller, désmicardiser, débureaucratiser* », tel était le leitmotiv du propos de Gabriel Attal devant l'Assemblée nationale. Le Premier ministre a annoncé pêle-mêle une large simplification des normes, une nouvelle réforme du droit du travail visant à négocier certaines règles uniquement au niveau de l'entreprise, une nouvelle réforme de l'Assurance chômage

pour durcir les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi, comme le président de la République l'avait annoncé à Davos, la suppression de l'allocation spécifique de solidarité, la généralisation des quinze heures de travail pour continuer à bénéficier du RSA ou

Le gouvernement envoie aux salariés la facture du « *quoi qu'il en coûte* »

encore une réforme des bas salaires, l'extension de la rémunération au mérite dans la fonction publique... Ces différentes mesures risquent une nouvelle fois de porter atteinte au paritarisme et à notre modèle social, pourtant vanté et salué comme « *protecteur et envié dans le monde entier* ».

Pour défendre nos droits et nos conquêtes sociales, faire avancer nos revendications dans tous les lieux dédiés à la négociation collective, obtenir l'amélioration des droits des salariés et de leurs conditions de travail, FO sera au rendez-vous!

Plus que jamais, la priorité de FO est l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux. Dans le public comme dans le privé, pas de jachère pour les salaires!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Lutter contre tout nouveau

Alors qu'une mobilisation pour les salaires est annoncée le 19 mars dans la fonction publique, à l'appel notamment de FO, les salaires et les droits demeurent, sans surprise, les préoccupations premières de tous les travailleurs. Leur pouvoir d'achat, en berne, est encore mis à mal, entre autres par une hausse des factures d'énergie ou par la hausse des franchises sur les médicaments. Dans ce cadre d'axe d'austérité budgétaire, des menaces se précisent via des annonces faites par l'exécutif : projet d'une loi Marché du travail acte 2, abaissement des droits des demandeurs d'emploi, dont ceux des seniors, risque de diminution des obligations des entreprises via une loi Pacte 2... FO, qui a porté ses revendications au gouvernement, « entend lutter contre tout nouveau recul social ». Cette détermination sera réaffirmée lors d'un prochain grand meeting.

Notre priorité, c'est toujours



De nouvelles menaces de réformes attaquant les droits des travailleurs ? Le 16 janvier, le président de la République a évoqué, entre autres, un acte 2 d'une loi Marché du travail qui comprendrait une nouvelle réforme de l'Assurance chômage, un acte 2 d'une loi Pacte qui porterait des simplifications de normes et règles pour les entreprises... Le 30 janvier, le Premier ministre a ajouté une réforme sur les bas salaires, confirmé la venue d'un projet de loi Fonction publique portant haut la notion de mérite pour la rémunération, annoncé aussi la bascule des chômeurs en fin de droits vers le RSA... Autant d'annonces faites dans le contexte d'une économie dans la grisaille, et avec en toile de fond les choix de l'exécutif d'une austérité budgétaire renforcée d'ici 2027. Le chômage augmente (+1% au quatrième trimestre 2023). L'OFCE évoque un chômage à 7,9% sur 2024. La croissance s'annonce tout aussi limitée en 2024 (0,9% pour la Banque de France, 1% pour le FMI qui a révisé à la baisse sa prévision) qu'en 2023. Selon l'Insee, en janvier, « le climat de l'emploi passe sous sa moyenne de

Pacte 2, Macron contre les dro

Alerte de l'OIT : l'érosion des salaires réels pèse sur les économies mondiales

« Les perspectives restent sombres face aux crises multiples qui nuisent à la justice sociale », analyse l'Organisation internationale du travail dans un récent rapport sur l'emploi et les questions sociales en 2024 dans le monde. L'an dernier, « les salaires réels ont diminué dans la majorité des pays du G20 puisque les augmentations salariales n'ont pas suivi le rythme de l'inflation ». Or, « l'érosion des salaires réels et des niveaux de vie due à des taux d'inflation élevés et persistants et à la hausse du coût du logement ne sera probablement pas compensée rapidement », indique l'OIT. « Dans un contexte de croissance déjà molle et de perte de revenus pendant la pandémie, une telle érosion du revenu disponible réel est de mauvais augure pour la demande globale et une reprise économique plus soutenue », note l'OIT, estimant que cette fragilité de l'économie induira une remontée du chômage mondial, la persistance du travail informel (environ 58% de la main-d'œuvre mondiale) et de la pauvreté chez les travailleurs. En 2023, ils étaient 8,4 millions de plus dans ce cas sur la planète. V.F.

La loi pour le Plein emploi, promulguée le 18 décembre dernier, n'a pas encore eu le temps de produire tous ses effets néfastes que l'exécutif prépare déjà une nouvelle salve d'attaques contre les droits des travailleurs. Obsédé par l'objectif de faire descendre le taux de chômage aux alentours de 5%, le chef de l'État a annoncé, lors de sa conférence de presse du 16 janvier, un « acte 2 » de la réforme du marché du travail dès ce printemps. Emmanuel Macron n'est pas entré dans les détails, mais rien de bon ne s'annonce. Le premier acte fait référence aux ordonnances

tu recul social

rs l'augmentation générale des salaires!

longue période pour la première fois depuis avril 2021 ». 2023 avait donné le ton avec le recul des créations d'entreprises, la hausse des faillites, la baisse du nombre d'offres d'emploi au troisième trimestre... Et, évocateur des difficultés

dues à l'insuffisance des salaires : le 30 janvier, l'Insee notait le recul de 0,6% de la consommation des ménages au quatrième trimestre.

L'organisation d'un grand meeting national

Le 18 janvier, la commission exécutive de FO a « *condamné les annonces faites par le président de la République* ». Elle « *n'accepte pas* » nombre de mesures et projets menaçant les droits. Un cahier revendicatif a été remis le 19 janvier au Premier ministre, Gabriel Attal. De même qu'à la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, rencontrée le 22 janvier. La confédération réaffirme que « *la priorité de FO est l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux* ». FO-Fonction publique, de son côté, a déposé un préavis de grève, pour les salaires, à compter du 5 février et jusqu'au 31 mars, période encadrant une mobilisation intersyndicale le 19 mars. Pour sa part, la confédération a décidé dès le 18 janvier « *d'organiser un grand meeting national* ».

Valérie Forgeront



PHOTOS PAGES 4 ET 5 : © F. BLANC

ron 2? Vers de nouvelles attaques oits

Macron de 2017, qui avaient notamment créé le barème plafonnant les indemnités prud'homales et fusionné les instances représentatives du personnel au sein du CSE.

Pour cet acte 2, ce sont les demandeurs d'emploi qui sont particulièrement ciblés, avec de nouvelles sanctions en cas de refus d'offres d'emploi et un durcissement des règles d'indemnisation pour les plus de 55 ans. « *Les précédentes réformes des règles d'Assurance chômage n'ont pas permis de créer plus d'emploi mais seulement d'indemniser moins de demandeurs d'emploi, aujourd'hui seuls*

46% des inscrits perçoivent une allocation », a dénoncé le secrétaire général de la confédération FO, Frédéric Souillot, sur Boursorama, le 23 janvier. Il a aussi appelé le gouvernement à mettre en place l'accord sur une nouvelle convention Unédic trouvé en novembre dernier par les interlocuteurs sociaux et toujours en attente de validation.

Rehausser les seuils pour supprimer des obligations

Le chef de l'État a également annoncé un acte 2 d'une loi pour la croissance et l'activité – qui pourrait ressembler à une loi

Pacte 2 ou loi Macron 2 –, visant notamment à simplifier la vie des entreprises, quitte à toucher aux normes et aux seuils, des mesures qui semblent vouloir s'inspirer des quatre-vingts propositions portées récemment par la CPME. En matière de dialogue social, il s'agirait par exemple d'augmenter les seuils de déclenchement à partir desquels les entreprises sont soumises à des obligations.

Autant d'annonces que la Commission exécutive de FO a condamnées le 18 janvier, en particulier les mesures qui conduiraient à durcir les sanctions à l'encontre des chômeurs et à remettre en cause les garanties du Code du travail.

Clarisse Josselin

Lutter contre tout nouveau

Fonction publique : à la notion vague de

Tenir compte toujours de l'ancienneté mais « beaucoup plus » du « mérite », élevé aussi au rang de « critère principal » pour l'avancement et la rémunération, annonçait le 16 janvier le président de la République à destination des 5,6 millions d'agents publics. Une confirmation de l'axe du projet loi Fonction publique, lancé l'an dernier par l'ex-ministre Stanislas Guerini mais sur lequel les syndicats n'ont pour l'instant aucune information précise ? Un projet de loi arrivera au second semestre a annoncé le Premier ministre le 30 janvier.

Tandis que les personnels ignoraient toujours à cette date la nature du prochain

rattachement de la fonction publique (à un ministère ? au Premier ministre ?), le secrétaire général de l'Union interfédérale FO du secteur public, Christian Grolier, rappelait, lui, quelques fondamentaux... Relevant de catégories (A, B, C) liées à leurs diplômes, « les agents perçoivent, non un salaire, mais un traitement indiciaire, lequel correspond à un grade, dont ils sont titulaires, auquel est associée une grille » à échelons.

Améliorer les grilles indiciaires

La progression dans la carrière est donc définie par des règles et FO a toujours

combattu des mesures qui risqueraient de « casser » ce cadre statutaire. Entre autres celles attaquant l'existence même des grilles, des catégories ou encore les systèmes de primes exacerbant l'individualisation de la rémunération. Non prises en compte dans le calcul de la pension, les primes représentent déjà 25% en moyenne de la rémunération en catégorie C, 35% en catégorie B et 55% en catégorie A. La demande des agents est simple et claire : « Il faut revoir les grilles, les améliorer pour de meilleurs traitements indiciaires. Et donc toujours dans un cadre statutaire ! », martèle Christian Grolier. **Valérie Forgeront**

Factures d'électricité : plus douloureuses encore que celles du gaz !

Après l'annonce sur le gaz, celle sur l'électricité. L'exécutif met ainsi en œuvre l'abandon du bouclier tarifaire et place de fait 2024 sous le signe d'un alourdissement des factures. Au 1^{er} février, par la hausse de la taxe sur la consommation électrique, la TICFE, prévue par la loi de finances pour 2024, les factures vont

grimper, selon les types de contrats, de 8,6%, de 9,8% et même de plus de 10%. Pour les entreprises, l'effet sera moindre et avec la poursuite d'aides pour un coût de 800 millions d'euros, tandis que l'exécutif vise, par la hausse de la TICFE, une recette fiscale brute de 6 milliards d'euros pour l'État. Pour les ménages qui se serrent la

ceinture et ont dû déjà réduire leur consommation d'énergie cet hiver, l'impact est sévère. Une facture annuelle d'électricité en hausse en moyenne de 100 euros. Voir bien plus. Et une nouvelle hausse de la TICFE est prévue en février 2025.

Frédéric Souillot : « La facture, on ne peut pas la présenter aux mêmes tout le temps ! »

« Je ne fais qu'éviter de creuser davantage la dette et le déficit », a déclaré le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, rappelant la fin du « quoi qu'il en coûte ». Depuis 2022, les factures d'électricité, dépenses contraintes s'il en est, ont gonflé : autour de 44%. « La facture, on ne peut pas la présenter aux mêmes tout le temps ! », a déclaré le 23 janvier, interviewé par Boursorama, le secrétaire général de FO, évoquant diverses augmentations programmées et rappelant la nécessité d'une « conditionnalité des aides publiques aux entreprises ». Lesquelles représentent autour de 160 milliards d'euros par an de manque à gagner pour les comptes publics.



© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Valérie Forgeront

tu recul social

« mérite », FO oppose le cadre statutaire



Baisse d'impôts : au prix de mesures irrecevables?

En quoi pourrait consister en 2025 la baisse d'impôts de 2 milliards d'euros, annoncée par le président de la République, ciblant une « classe moyenne », avec « des revenus entre 1500 et 2500 euros »? Pour permettre de « mieux gagner sa vie par le travail », Emmanuel Macron évoque entre autres « l'adaptation de nos dispositifs sociaux et fiscaux ».

Les cotisations sociales encore dans le viseur?

L'une des pistes évoquées par les observateurs pourrait être d'ordre fiscal, par exemple une remontée du barème de l'impôt sur le revenu. Une autre pourrait consister à agir sur la prime d'activité et ses seuils. Cela reviendrait à étendre le financement public des bas salaires tout en négligeant toujours la nécessité d'un coup de pouce au Smic. Autre piste, la baisse des cotisations

sociales, soit une nouvelle attaque du salaire différé, donc des ressources de la protection sociale. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, avait précédemment prôné de diminuer « le poids des cotisations », pour « réduire l'écart » entre le brut et le net du salaire... En novembre, après la conférence sociale, le gouvernement a commandé à des économistes une étude sur les liens entre rémunération, exonération de cotisations et prime d'activité, laquelle fait par ailleurs l'objet d'une mission d'information parlementaire. Le 30 janvier, affichant sa volonté de « désmicardisation de la France », le Premier ministre annonçait, lui, qu'il fallait revenir sur le fait de « concentrer nos aides [publiques, NDLR], nos exonérations [aux entreprises, NDLR] au niveau du Smic ». Un début de réforme s'amorcerait dès la prochaine loi de finances, indique Gabriel Attal. FO a, elle, déjà rappelé l'objectif des travailleurs : « empêcher toute régression sociale ».

Valérie Forgeront



Denis B. sociétaire a dit :

“**Mon conseiller Macif,
il prend le temps de
m'écouter, je suis rassuré.**

Pas juste des conseils
mais des conseils justes, Denis.

Grâce à ses conseillers basés en France
et son réseau de plus de 450 agences,
la Macif affiche 91% de sociétaires satisfaits⁽¹⁾.

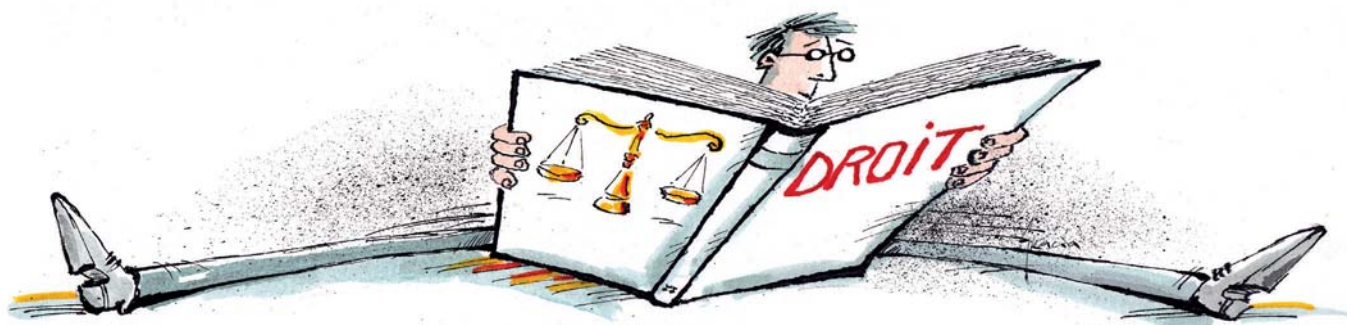


La Macif,
c'est **vous.**

(1) Satisfaction de la qualité de la relation suite à un contact en agence ou par téléphone. Baromètre Marque Macif réalisé du 01 janvier 2023 au 30 septembre 2023 auprès de 21 749 répondants.

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Forfait jours, encore!

Si le législateur a instauré un régime supplétif en cas de manquement de l'accord collectif sur le forfait jours, encore faut-il qu'il soit respecté!

Un salarié a conclu en octobre 2016 une convention de forfait jours avec son employeur selon les termes d'une convention collective qui n'intégrait pas tout le dispositif prévu par l'article L 3121-64 du Code du travail.

Il est licencié pour insuffisance professionnelle en juillet 2018 et saisit le conseil de prud'hommes en janvier 2019 de diverses demandes, parmi lesquelles une demande de nullité de la convention de forfait pour défaut de respect des articles L 3121-64 et L 3121-65 du Code du travail.

Si l'article L 3121-65 du Code du travail a été instauré par la loi Travail pour assurer la sécurité juridique des accords collectifs déjà en place – n'ayant pas instauré un document de contrôle des horaires de travail du salarié, une adéquation entre la charge de travail et les temps de repos du salarié, et enfin un entretien annuel avec l'employeur – encore faut-il que ses dispositions soient respectées.

Or, tel n'était pas le cas dans cet arrêt de la Cour de cassation du 10 janvier 2024 (n°22-15782) en relevant, laissant ainsi tous pouvoirs aux juges du fond, que :

« 8. Après avoir retenu à bon droit que l'accord collectif du 5 septembre 2003, qui permettait le recours au forfait en jours, n'était pas conforme aux dispositions de l'article L 3121-64 du Code du travail, la cour d'appel a vérifié que les dispositions de l'article L 3121-65 du même code avaient été respectées. Elle a d'abord constaté que les tableaux de suivi

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 3121-64 du Code du travail dispose :

« (...) »

II.-L'accord autorisant la conclusion de conventions individuelles de forfait en jours détermine :

1° Les modalités selon lesquelles l'employeur assure l'évaluation et le suivi régulier de la charge de travail du salarié;

2° Les modalités selon lesquelles l'employeur et le salarié communiquent périodiquement sur la charge de travail du salarié, sur l'articulation entre son activité professionnelle et sa vie personnelle, sur sa rémunération ainsi que sur l'organisation du travail dans l'entreprise;

3° Les modalités selon lesquelles le salarié peut exercer son droit à la déconnexion prévu au 7° de l'article L 2242-17 (...). »

L'article L 3121-65 dispose quant à lui :

« I.- À défaut de stipulations conventionnelles prévues aux 1° et 2° du II de l'article L 3121-64, une convention individuelle de forfait en jours peut être valablement conclue sous réserve du respect des dispositions suivantes :

1° L'employeur établit un document de contrôle faisant apparaître le nombre et la date des journées ou demi-journées travaillées. Sous la responsabilité de l'employeur, ce document peut être renseigné par le salarié;

2° L'employeur s'assure que la charge de travail du salarié est compatible avec le respect des temps de repos quotidiens et hebdomadaires;

3° L'employeur organise une fois par an un entretien avec le salarié pour évoquer sa charge de travail, qui doit être raisonnable, l'organisation de son travail, l'articulation entre son activité professionnelle et sa vie personnelle ainsi que sa rémunération (...). »

ne reflétaient pas la réalité des jours travaillés par le salarié, peu important qu'ils aient pu être renseignés par l'intéressé dès lors que ceux-ci doivent être établis sous la responsabilité de l'employeur et a estimé que, dans ces conditions, il apparaissait impossible à l'employeur de s'assurer que la charge de travail était compatible avec le respect des temps de repos quotidien et hebdomadaire. La cour d'appel a ensuite constaté que

l'employeur n'avait pas satisfait à son obligation d'organiser avec le salarié un entretien annuel pour évoquer sa charge de travail.

9. La cour d'appel en a exactement déduit que la convention individuelle de forfait en jours était nulle. »

La convention de forfait n'est pas seulement privée d'effet mais annulée...

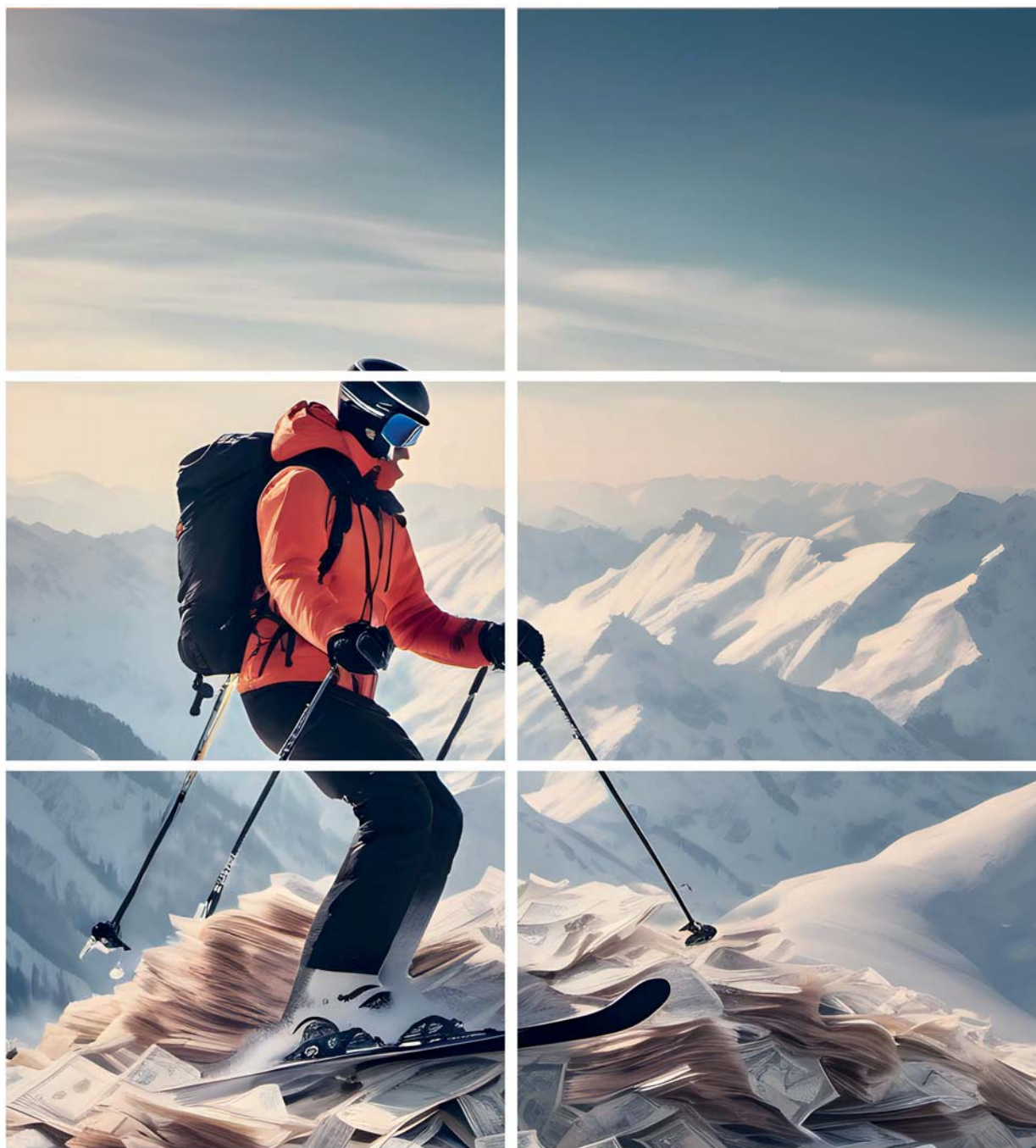
Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

FO

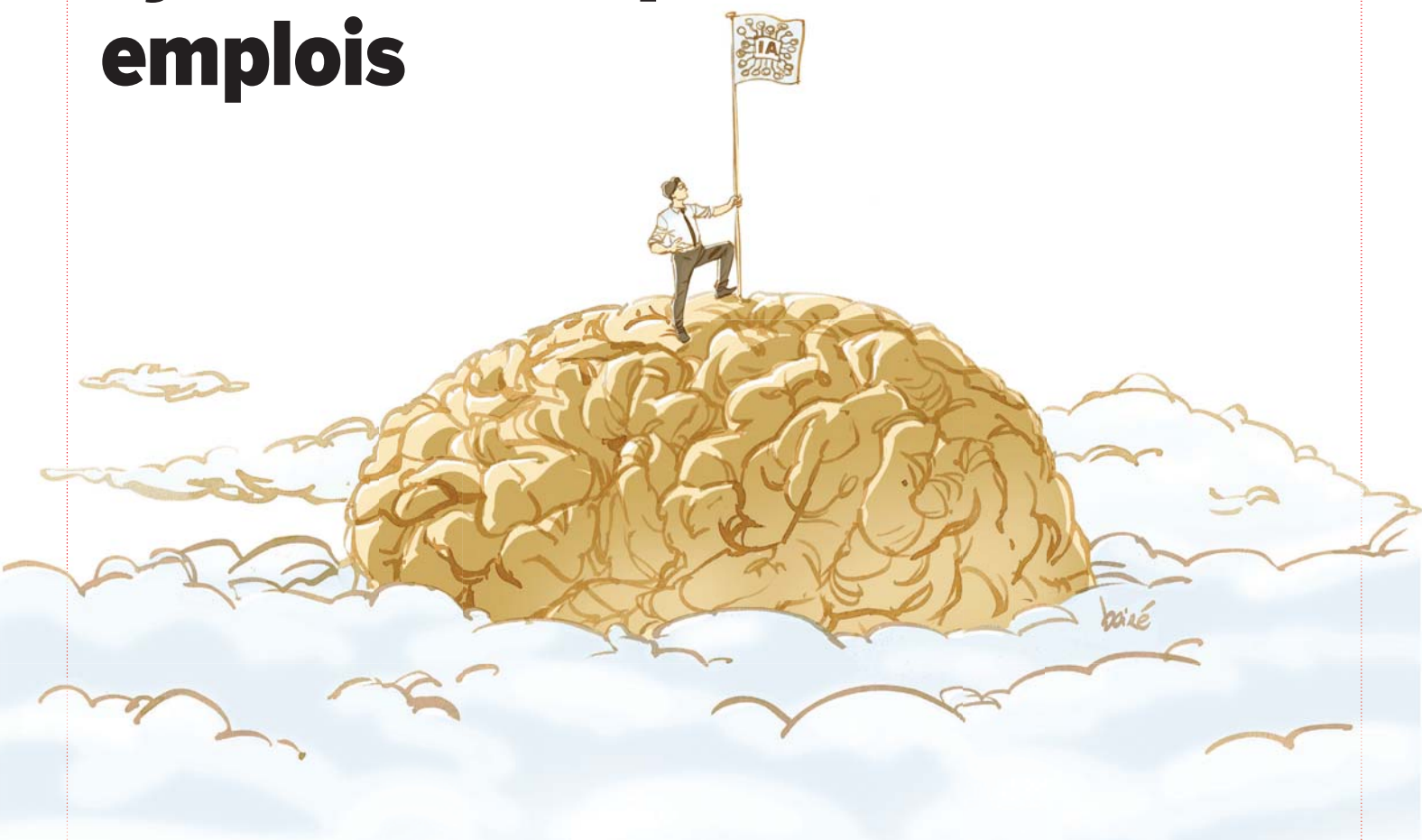
**SALAIRES, LOGEMENT
ASSURANCE CHÔMAGE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

SAISONNIERS



**DÉFENDEZ
VOTRE
SALAIRE**

Intelligence artificielle : l'enjeu syndical de la protection des emplois



Faut-il s'inquiéter de la belle technologie qu'est l'intelligence artificielle? Assurément oui. Même encore imparfaits, les systèmes d'IA, entraînés sur des millions de données, menacent de nombreux métiers. Les études internationales alertent, comme le Fonds monétaire international qui estime que 40% de l'emploi mondial pourrait être impacté. Les emplois de bureau, peu qualifiés, seraient menacés de disparaître, quand des professions qualifiées, elles, évolueront et travailleront avec l'IA. De nouvelles inégalité sont à redouter.

Alors que cette intelligence artificielle sème le trouble dans le monde du travail face à une technologie capable de supplanter les emplois, ses effets se font déjà sentir. À l'étranger, certaines entreprises commencent à restructurer, tel IBM qui prévoit de remplacer par l'IA environ 30% des postes des fonctions support. Soit 8000 postes visés. En France, le 15 janvier, c'est la société de veille médias RIF/Onclusive qui a confirmé un PSE supprimant 217 postes, remplacés par l'intelligence artificielle. Encore rares, ces licenciements risquent de se multiplier. D'où l'urgence d'inventer de nouvelles protections et des droits pour les salariés. C'est tout l'enjeu des travaux qu'ouvrira FO en 2024 sur l'intelligence artificielle.

Intelligence artificielle : l'enjeu syn

À l'automne 2023, après une grève historique de quatre mois à Hollywood, le syndicat SAG-AFTRA, représentant les acteurs et les professionnels du spectacle aux États-Unis, a fini par décrocher un accord encadrant *a minima* l'intelligence artificielle. Les studios peuvent utiliser cette technologie, mais ils devront en informer le syndicat à chaque fois qu'ils en useront, le SAG-AFTRA ayant alors le droit de négocier des compensations pour les acteurs concernés. Les comédiens craignent en effet d'être bientôt remplacés par des sortes de doubles numériques, générés par l'IA. Les scénaristes, eux, redoutent

de voir leur métier disparaître, avec des scénarios écrits par l'IA. Depuis 2022, l'essor de l'intelligence artificielle générative, rendue célèbre par ChatGPT, de la société californienne Open AI, inquiète les milieux artistiques. Mais pas seulement. Par sa capacité à analyser des millions de données, de textes et d'images, cette nouvelle vague d'intelligence artificielle pourrait détruire massivement des emplois, et ce, dans de multiples secteurs. La plupart des études, comme celle de l'Organisation internationale du travail (OIT) d'août dernier, s'accordent à dire que les emplois de bureau sont particulièrement menacés : « *Un quart de leurs tâches* »

sont très exposées à l'IA, souligne OIT. Les professions très qualifiées pourraient être touchées aussi. C'est notamment l'avis de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Publiée en juillet, une étude de l'OCDE estime que les cadres, les professions intermédiaires des secteurs de la finance ou des services administratifs seront même les premiers impactés par cette IA, en progrès constant. Au niveau mondial, les changements s'annonceraient massifs : selon le Fonds monétaire international (FMI), 40% des emplois sont exposés à des risques par l'arrivée de l'IA et 60% dans les économies avancées. Au printemps dernier, une étude de la banque Goldman Sachs estimait à 300 millions le nombre des postes menacés dans le monde.

Le FMI alerte sur les inégalités mondiales à venir

Dans son rapport sur l'IA, paru mi-janvier à l'occasion du forum économique mondial de Davos, le Fonds monétaire international (FMI) défend le développement de l'intelligence artificielle, susceptible pour lui de doper la croissance de l'économie mondiale et d'« *élever les revenus* » dans le monde. À condition que les États prennent « *des mesures* » pour éviter que les inégalités ne se creusent. Car l'impact sur le travail sera conséquent : « *Presque 40% des emplois dans le monde sont exposés à l'IA* », estime le FMI. Et le fossé risque de se creuser entre les pays riches, où l'économie est tirée par les services, et les pays émergents, où celle-ci est plus traditionnelle : dans les économies avancées, 60% des emplois seraient exposés à l'IA, « *en raison de la prédominance d'emplois axés sur les tâches cognitives* ». Ce serait 40% dans les pays émergents et 26% dans les pays en développement.

Un fossé selon le niveau de qualification

Le FMI prévient donc : le déploiement de l'IA touchera surtout les emplois très qualifiés. Le rapport cite les chirurgiens, les avocats ou encore les juges comme étant des professions exposées, où l'IA deviendra complémentaire du métier. D'autres professions qualifiées (gestionnaires, techniciens) devront aussi travailler avec l'IA. Mais ces salariés, s'ils sont bien formés, sont aussi bien placés pour « *bénéficier des avantages de l'IA* », les gains de productivité qu'elle induit pourraient être favorables aux salaires, analyse l'organisme international. *A contrario*, les salariés beaucoup moins qualifiés (employés de bureau, télévendeurs, etc.) courent le risque de voir leurs postes remplacés par l'IA. Une intelligence artificielle qui, dans ce cas, fait craindre à terme une diminution de « *la main-d'œuvre, des salaires et des embauches* ». Voir leur disparition totale. La conclusion du FMI est limpide : « *Les économies avancées et les marchés émergents plus développés doivent se concentrer sur l'amélioration des cadres réglementaires de l'IA et soutenir la réaffectation des salariés, tout en protégeant ceux qui sont touchés.* » Un chantier qui est encore loin d'avoir pris toute sa place en France.

Ariane Dupré

Gare au creusement des inégalités

Si certains emplois risquent de disparaître, « *la plupart [...] ne sont que partiellement exposés à l'automatisation, et sont davantage susceptibles d'être complétés que*



Indical de la protection des emplois

remplacés » par l'intelligence artificielle, tempère l'OIT. La question concernant l'IA est en effet sa maîtrise, en visant à en faire un « assistant » et non de manière systémique un « remplaçant » du travail de l'humain. D'où d'importants enjeux pour former les salariés à ces technologies. Car les inégalités en tout genre pourraient s'accroître. L'OIT alerte : dans les pays à revenus élevés, « la part de l'emploi féminin pouvant être affectée par l'automatisation est deux fois supérieure à celle des hommes », les femmes étant sur-représentées dans les emplois de bureau. Le FMI alerte aussi, pointant le fossé grandissant entre les salariés des pays riches et ceux des pays en voie de développement.

permettent en effet des gains de productivité immenses. Ils accélèrent la prise de décision, les robots maîtrisent le langage humain et peuvent donc converser avec des clients, l'IA aide aussi à contrôler la qualité des produits et des chaînes d'approvisionnement... Autant dire que la question de la persistance même des emplois et de leur protection se pose.

En Europe, l'accord du 9 décembre dernier entre le Conseil et le Parlement européen (IA Act) encadre l'intelligence artificielle « à haut risque » dans les domaines sensibles comme les infrastructures, l'éducation ou les ressources humaines (obligation de contrôle de

l'IA par l'humain, documentation). Mais concernant la protection des emplois, tout reste à construire. « *Le dialogue avec les travailleurs, la formation et une protection sociale adéquate seront essentiels pour gérer la transition* », insiste l'OIT. Les syndicats se saisissent de ce sujet complexe. La confédération a ainsi annoncé lancer un chantier sur l'IA en 2024, pour outiller des militants. « *Il va falloir trouver un équilibre pour concilier transformation numérique et amélioration des droits* », insiste FO. Et cela comprend le renforcement de la négociation collective autour de la conception et l'usage de l'IA.

Ariane Dupré

Inventer de nouvelles protections

À ce stade, les systèmes d'intelligence artificielle sont encore peu développés dans les industries (10% selon l'OCDE). Mais ils séduisent déjà les grands patrons, entre autres ceux de l'industrie pharmaceutique, de l'automobile ou du commerce. Les puissants algorithmes



RIF/Onclusive, un PSE au nom de l'IA

Chez RIF/Onclusive, après l'annonce en octobre de son report, le plan social vient d'être finalement confirmé. Un PSE officiellement présenté par l'entreprise au nom d'un « *durcissement significatif de son environnement concurrentiel et une évolution technologique sans précédent* ». Le PSE compte 217 postes supprimés et 52 créés, soit plus du double que ceux (vingt-trois) annoncés initialement. « *L'argument principal réside dans la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise* », observe Bruno, délégué syndical FO chez ce spécialiste de la veille médias. « *Mais l'intégration de l'intelligence artificielle demeure très présente dans cette restructuration. Et parmi les millions d'informations qui nous arrivent, nous sommes certains que le regard affiné d'un être humain ne pourra pas être remplacé à qualité égale par une machine.* » Les discussions, portant notamment sur l'accompagnement des salariés de la production qui seront prochainement licenciés, viennent de commencer et devraient durer trois mois.

Argument des mutations technologiques, le retour!

Mais en parallèle, les syndicats pointent des transactions financières qui ont permis d'amoindrir le résultat de l'entreprise. RIF/Onclusive résulte en effet du rachat début 2022 d'une activité de l'entreprise Kantar par le fonds d'investissement américain Symphony Technology Group. Depuis, selon un rapport comptable indépendant commandé par les syndicats, la facturation de 12,2 millions par des entités du groupe STG a agi tel un siphon sur les résultats et bénéfices de RIF/Onclusive.

Plus largement, alors que l'argument des mutations technologiques, caractéristique des PSE des années 1980, avait quasiment disparu, voilà qu'il réapparaît à la faveur du développement de l'intelligence artificielle. De nombreuses entreprises – principalement dans la tech – l'affichent. À titre d'exemples, SAP a annoncé le 24 janvier une restructuration qui impactera jusqu'à 8% de ses effectifs (8000 postes). En mai 2023, c'est IBM qui avait annoncé le gel des recrutements sur des postes administratifs et ressources humaines, envisageant le remplacement par l'IA de 30% de ses postes dans les cinq ans.

Sandra Déraillot

L'intelligence artificielle, agent public nouvelle génération?

« Dans les services publics volontaires, une réponse sur deux est facilitée par l'IA », et « le temps de réponse moyen est passé de sept jours à trois jours ». Tel était, en décembre, le bilan de la fonction publique après deux mois d'« expérimentation » de l'IA générative dans ses services, « pour la rédaction des réponses aux avis et commentaires en ligne d'usagers ». Agents et usagers seraient très satisfaits de cette nouvelle technologie, dont ChatGPT, appelée à se généraliser, indique l'administration (huit systèmes d'IA sont actuellement testés dans plusieurs secteurs). En 2022, l'exécutif avait demandé aux services publics un effort

de plus grande proximité avec les usagers.

Au nom de la réduction de la dépense publique, la perte des emplois

Est déjà développé « un outil d'IA générative, souverain, libre et ouvert, (...) nommé Albert », qui « propose des réponses personnalisées, la transparence des sources, une facilité d'accès pour toutes les administrations ». Albert va être « déployé dans le réseau France services ». Réseau formé de « Maisons » qui en près de vingt ans et au fil de réformes successives ont pris le pas sur les implantations de pleine compétence,

entre autres celles de la DGFIP (finances publiques). « Quel sera l'impact de l'IA sur les missions? Quelles conséquences sur les emplois? », s'inquiète FO-DGFIP. S'« il n'y a pas de rejet de l'IA en tant qu'outil », elle « doit rester au service des agents, pas les remplacer », appuie le syndicat, rappelant que l'administration a déjà « souvent profité du déploiement de grosses applications informatiques pour gager des suppressions d'emplois, voire les anticiper ». À la DGFIP, les agents s'alarment de la situation dégradée des services : 26 000 emplois ont été supprimés en douze ans, un tiers des effectifs en vingt-cinq ans ainsi que la moitié des implantations...

Valérie Forgeront

FO-Cadres : vingt recommandations pour intégrer l'IA en toute sécurité

FO-Cadres s'est penchée sur les enjeux et impacts du déploiement de l'intelligence artificielle dans les lieux de travail. La fédération a élaboré un plaidoyer permettant d'engager un dialogue social sur ce sujet. Elle y recense vingt propositions. Parmi celles-ci, inclure la thématique dans les accords collectifs permettrait d'« édicter des lignes directrices fortes et de bâtir une régulation au niveau des branches professionnelles ». « Un accord national interprofessionnel sur l'IA au

travail paraît incontournable », souligne la fédération. FO-Cadres propose également la constitution de référentiels de certification sectoriels sur le modèle des normes ISO ou des échelles de performance énergétique, autour de critères relatifs à la qualité des données, la sécurité des systèmes, la transparence algorithmique... « Il est aussi essentiel de penser ces dispositifs en intégrant le respect de droits tels que la liberté individuelle ou la préservation de la santé », souligne Éric Pérès, secrétaire général de FO-Cadres.

Associer les IRP à tous les niveaux

Au niveau de l'entreprise, l'association des représentants des travailleurs aux étapes de conception, développement et déploiement d'un système d'IA dans l'environnement de travail

est vivement recommandée, insiste FO-Cadres. Des études d'impact préalables sur l'emploi, les métiers, les conditions de travail et les relations sociales, auxquelles les représentants du personnel seront associés, apparaissent indispensables. Une formation spécifique des membres des CSE devrait donc être proposée. Par ailleurs les IRP devraient également avoir la possibilité d'auditer les systèmes en place et de réinterroger les outils développés régulièrement, afin d'éviter l'effet « boîte noire » de ces technologies. « Il faudra aussi permettre la réversibilité totale des systèmes, avec des options de restauration ou de sauvegarde des données de travail lorsqu'un système s'avère défectueux ou cause des dommages imprévus. »

Sandra Déraillot





STOP !

**160 MILLIARDS D'AIDES
AUX ENTREPRISES
SANS CONTREPARTIES**

**100 MILLIARDS
DE DIVIDENDES
VERSES EN 2023**

**avec FO
une seule revendication :
augmentation
des salaires !**

SMIC, point d'indice, pensions, minima sociaux



Un mois et demi après l'arrivée au pouvoir de Javier Milei, la population descend dans la rue à l'appel des centrales syndicales.

« **L'**Argentine n'est pas à vendre ! » Le 24 janvier, cette nation d'Amérique latine a décrété la grève générale contre la politique de son nouveau président, Javier Milei, entré en fonction le 10 décembre. En quarante ans de démocratie, c'est la première fois qu'un dirigeant argentin s'attire un tel mouvement de colère un mois et demi seulement après son arrivée au pouvoir. En cause, un méga-décret et une avalanche de projets de loi ayant pour but de déréguler l'économie, d'instaurer l'austérité dans le secteur public, de limiter la protection des travailleurs et de criminaliser la contestation sociale.

À l'unisson des voix argentines qui s'élevaient ce jour-là, des manifestations ont eu lieu à Paris devant l'ambassade d'Argentine et dans de nombreux autres pays du monde. « Nous avons été sollicités par les syndicats locaux pour soutenir leur mouvement, explique

Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international de FO. *La solidarité internationale est dans l'ADN du syndicalisme français, notamment de Force Ouvrière.* »

Les droits de grève et de manifestation menacés

Face au péril ultralibéral, les trois centrales syndicales du pays – CGT-RA, CTA-T et CTA-A – sont unies dans l'action. Elles s'alarment notamment des mesures antisociales à venir : extension de la période d'essai des salariés de trois à huit mois, baisse des indemnisations pour licenciement, entraves au droit de grève, etc. Le droit de manifester est également menacé : la pratique des *piquetes* – blocages de la circulation routière – pourrait être punie d'une suspension des allocations.

Les syndicats usent donc de tous les moyens à leur disposition pour limiter la casse. Une dizaine de recours ont d'ores et déjà été déposés devant la justice. Le 3 janvier, cette dernière a suspendu les mesures du méga-décret concernant le droit du travail, assénant un premier revers au gouvernement. Alors que ses réformes doivent être examinées au Parlement, où il ne dispose

pas de la majorité, l'exécutif a annoncé le 26 janvier faire marche arrière sur le volet fiscal de ses projets de loi.

Fanny Darcillon

Le Smic espagnol a augmenté de 54% depuis 2018

Le salaire minimum interprofessionnel (SMI) espagnol augmentera de 5% en 2024, grâce à un accord trouvé entre le ministère du Travail et les syndicats. Il passe de 1080 euros brut mensuels en quatorze versements à 1134 euros, soit 1323 euros par mois. Le SMI a cumulé 54% d'augmentation depuis 2018. Faute d'accord avec la confédération patronale, qui ne proposait que 3% de hausse, le gouvernement a cette fois décidé de ne négocier qu'avec les syndicats de salariés. L'Union générale des travailleurs (UGT) a salué cette mesure : grâce aux augmentations successives du SMI, « les dépenses des familles ont été plus importantes, ce qui a réactivé la création d'emplois et augmenté les revenus des entreprises », se félicite-t-elle.

F. D.

Nouveau stage CFMS : « Transition écologique – Quels leviers pour les élus pour traiter ce sujet? »



*Rachel Barrion,
secrétaire
confédérale
chargée du
secteur de
la Formation
des militants
syndicalistes.*

Pollution des eaux, des terres et de l'air, réchauffement climatique ou encore érosion de la biodiversité sont des sujets incontournables. Le droit des travailleurs de pouvoir exercer leur activité professionnelle sans mettre en danger leur santé ou encore de pouvoir accéder, sur leur temps libre, à des espaces naturels préservés afin de se ressourcer doit être défendu. Or, la planète est abîmée et cette triste réalité affecte les travailleurs, notamment leur santé, leurs conditions de travail. Cela renvoie au rôle de leurs représentants : « *L'action climatique est une affaire syndicale car il n'y a pas d'emplois sur une planète morte* », lançait en 2015 Sharan Burrow, syndicaliste australienne, alors secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale.



Autant dire que l'intégration de la question écologique dans l'action syndicale est devenue incontournable. Dans la résolution générale de son congrès en 1974, FO affirmait déjà que « *la défense de l'environnement doit aussi faire l'objet d'une action syndicale menée avec détermination* », précisant qu'« *une politique de l'environnement ne doit pas être déterminée par opposition à l'expansion économique, mais exige le dégagement immédiat des moyens nécessaires à une amélioration réelle des conditions et du cadre de vie* ». Depuis, FO n'a cessé d'être partie prenante sur les questions environnementales, énergétiques et climatiques, considérant qu'il y a un véritable enjeu quant à la mise en œuvre sociale de ces sujets dans les branches et dans les entreprises. Concilier la nécessité d'agir pour la planète avec les intérêts des travailleurs – pour lesquels il faut préserver les emplois ainsi que les conditions de travail, protéger aussi la santé, garantir la sécurité –, voilà le défi. Et notre organisation y participe pleinement.

C'est par le prisme des risques professionnels et de la santé au travail que nos revendications ayant trait à l'environnement peuvent concrètement prendre forme à l'échelle locale, au niveau des usines, des lieux de travail et des territoires. Ces sujets requièrent des savoirs nouveaux, parfois techniques et complexes, et c'est par la formation que nous pouvons aider nos militants à mieux appréhender les enjeux et à se sentir à l'aise pour débattre et négocier sur le terrain.

Les sujets sur la transition écologique ne sont en rien des menaces et ce sont qui plus est des réalités désormais bien ancrées. Nous devons y faire face au quotidien. Car ce sont évidemment aussi des sujets syndicaux, et leur traitement induit des effets multiples : sur l'emploi, sur les conditions de travail, sur l'organisation du travail, sur notre pouvoir d'achat... Les CSSCT s'en emparent ici et là, c'est désormais dans leurs prérogatives. Elles doivent s'en préoccuper de manière plus importante encore.

Pour répondre à ces préoccupations, la confédération, par l'intermédiaire du CFMS, propose en 2024 une nouvelle formation « Santé, Sécurité et Conditions de Travail », d'une durée de cinq jours. Elle s'adresse pour l'instant principalement aux membres des commissions SSCT désignés au sein des entreprises d'au moins trois cents salariés.

Sept sessions sont programmées sur l'année 2024 et se dérouleront à la confédération, à Paris.

18 au 22 mars 2024
22 au 26 avril 2024
13 au 17 mai 2024
24 au 28 juin 2024
16 au 20 septembre 2024
21 au 25 octobre 2024
9 au 13 décembre 2024

L'inscription, réservée aux membres des commissions SSCT, peut se faire auprès des UD ou auprès de la confédération.

Contact CFMS :

oblin@force-ouvriere.fr

Secteur de la Formation des Militants Syndicalistes

Chez EDF SA, une grève nationale pour les salaires le 30 janvier



Face à l'insuffisance de la proposition salariale d'EDF SA pour 2024, les agents se sont mobilisés le 30 janvier, à l'appel notamment de FO.

L'appel à la grève nationale lancé par l'intersyndicale d'EDF SA, à laquelle participe FO, a été entendu. Selon un décompte effectué par la direction à la mi-journée, ce 30 janvier, plus de 20% des 63000 agents de l'énergéticien avaient cessé le travail, « pour obtenir des mesures salariales à la hauteur du travail fourni et maintenir

le pouvoir d'achat de tous face à l'inflation ». Traduction de la réussite de la journée : le 30 janvier au soir, la direction comptabilisait 29% de personnels en grève. Et avec des records : 44% de grévistes dans les centrales hydroélectriques et 33% dans le secteur nucléaire.

FO revendique 7% d'augmentation

Devant la centrale nucléaire de Gravelines (Nord), où FO est la première organisation, des opérations de tractage ont été organisées. Dans les centrales nucléaires de Cruas (Ardèche) et du Bugey (Ain), les personnels avaient pris une « longueur d'avance » en termes de

mobilisation depuis la dernière séance de négociation salariale du 8 janvier, en bloquant aussitôt certains chantiers sur les tranches en maintenance. Ce faisant, ils ont empêché le redémarrage d'un réacteur sur chaque site. À la mi-journée, la grève avait entraîné des baisses de charge, sans générer de coupures d'électricité.

La proposition de la direction, qui a été actée unilatéralement le 8 janvier et consiste en une hausse de 1,5% de l'enveloppe des mesures individuelles, est jugée « scandaleuse » par FO, comparée à l'inflation 2024 qui devrait rester encore forte. Même couplées aux mesures décidées au niveau de la branche pour 2024 (une hausse de 2% du salaire national de base et une progression de l'ancienneté de 0,64%), « les mesures d'EDF SA ne permettront pas de préserver le pouvoir d'achat de chaque agent. La moitié devront se contenter des mesures de branche », précise Paul Guglielmi, délégué syndical central FO d'EDF SA, pointant notamment l'absence de mesures d'entreprise « bas salaires ». Le syndicat FO revendique une hausse salariale 2024 de 7% (mesures de branche comprises). À l'heure où nous bouclons, l'intersyndicale a prévu de se retrouver le 31 janvier pour décider des suites à donner au mouvement. **Élie Hiesse**

SNCF : à Nice, une grève victorieuse sur fond de prochaine ouverture à la concurrence

Après quatre jours de grève à l'appel de quatre syndicats dont FO, ils ont obtenu une revalorisation de rémunération de la journée de service, via notamment une prime de 150 euros net. Le 12 janvier, les conducteurs SNCF de Nice ont gagné une première bataille. Dans cette mobilisation qui a rassemblé jusqu'à 100% de grévistes, il y avait « un véritable enjeu alors que se prépare l'ouverture à la concurrence », explique Ali-Jean Boualam, secrétaire régional FO-Cheminots.

La région PACA a voté le transfert de la liaison Marseille-Nice à Transdev en 2025.

Les lignes autour de Nice resteront à SNCF Sud-Azur, filiale avec laquelle il faudra aussi négocier de nouveaux accords relatifs aux transferts prévus d'agents.

Des transferts sans garanties

Contre ces transferts, FO demande des mises à disposition. « Les agents qui seront transférés à la filiale ont très peu de garanties », constate le militant. De son côté, Transdev prévoit de recruter cent cinquante cheminots supplémentaires. « Mais au vu des retours

de l'appel à volontaires, on est loin du compte. Transdev devra donc recruter à l'extérieur. Mais pour quels profils ? Avec quelle formation à la sécurité ? » Ali-Jean Boualam s'inquiète de la dégradation déjà patente du service SNCF. Faute de l'apport des moyens nécessaires. « On a déshumanisé ce service. Les guichets dans les gares ont été supprimés. On a supprimé aussi les postes de contrôleurs et créé des postes polyvalents. Or, cette polyvalence augmente le risque d'erreur et fait craindre le pire pour la sécurité. »

Chloé Bouvier

Éducation nationale : en grève le 1^{er} février, les personnels sonnent l'alarme

Mobilisés pour défendre leurs conditions de travail, indissociables de bonnes conditions d'apprentissage des élèves, les personnels rappellent l'urgence de rendre toute son attractivité à ce secteur public.

Après le succès de la grève du 25 janvier, FO appelle à accentuer la pression sur le ministère de l'Éducation nationale. En appelant à faire grève et à manifester jeudi 1^{er} février, c'est un cri d'alarme que lancent les agents publics du secteur, réunis pour l'occasion en intersyndicale. Conditions de travail dégradées, exigence du gouvernement d'inclusion de tous les élèves mais sans moyens, faiblesse persistante des salaires... Leur constat est sans appel : la situation de l'enseignement public ne fait que se détériorer, et l'attractivité du secteur s'en ressent dramatiquement.

« Il est encore temps de renoncer aux suppressions de postes pour permettre

notamment d'alléger les effectifs par classe mais aussi d'assurer les remplacements », insiste l'intersyndicale, à laquelle participe FO, à l'heure où la nouvelle ministre, Amélie Oudéa-Castéra, a choisi d'inaugurer une série de prises de parole, bancales, en fustigeant les « *paquets d'heures pas sérieusement remplacées* » dans les établissements publics.

Perte de moyens, perte de sens

Pour la première fois, l'ensemble de l'intersyndicale s'aligne sur les positions historiques de FO concernant la question de l'inclusion systématique à l'école des élèves en situation de handicap. Elle estime que

l'enseignement spécialisé doit être défendu et que l'acte 2 de l'école inclusive doit être abandonné. Il est urgent que les AESH bénéficient d'un véritable statut et de salaires revalorisés. « *Nous allons nous saisir du mouvement du 1^{er} février pour déposer des revendications chiffrées auprès des DASEN et des recteurs* », affirme Clément Pouillet, secrétaire général de la FNEC FP-FO.

Les organisations revendiquent par ailleurs le retrait du projet de réforme du lycée professionnel, qui, soulignent les syndicats, se résume à un triste mantra : « *moins d'école, plus d'entreprises* ». Les mesures dites « Choc des savoirs », annoncées par l'ancien ministre Gabriel Attal, suscitent, elles aussi, la colère des enseignants car, entre autres, elles accentuent le contrôle de l'État sur leur travail et aggravent les inégalités entre élèves. « *La dégradation des conditions de travail, la perte de sens du métier doivent être prises au sérieux* », préviennent les syndicats. **Fanny Darcillon**

En Isère, avec FO, la lutte des salariés de Conforama face à un PSE

« **F**ace au choc, il nous fallait répliquer », souffle Salim Radjah, délégué FO-Conforama en Isère. Une semaine après l'annonce, lors d'un CSE extraordinaire, de la fermeture en juillet de la plateforme logistique de Saint-Georges-d'Espéranche, les salariés

se sont mobilisés. « *On a fait trois jours de grève, du 17 au 19 janvier, parfois sous moins 8 degrés* », rappelle le DSC FO de Conforama, Jacques Mossé-Biaggini. Quatre-vingt-quinze pour cent des salariés étaient en grève le 17 janvier. Et pour cause. Selon le PSE annoncé, soixante-dix-huit salariés, sur les cent que compte le site isérois, perdraient leur emploi.

Aucune nécessité économique!

Conforama, – racheté en 2020 par le groupe Mobilux, par ailleurs propriétaire de But – « *cherche à mutualiser les moyens, au détriment des emplois* », dénoncent

les militants FO. Le 22 janvier, lors d'un CSE, la direction a tenté de convaincre. En vain. « *Nous avons pu démonter tous ses arguments. Cette fermeture, c'est avant tout pour économiser de l'argent, pas une nécessité économique!* », fulmine Salim Radjah. Une réunion sur le PSE était prévue le 30 janvier avec la direction. Laquelle n'a proposé jusqu'à que le strict minimum dans le cadre des licenciements, soit un quart de salaire mensuel par année d'ancienneté... Quand FO (34% des voix dans l'enseigne) vise plutôt trois mois de salaire. « *Selon comment se passera cette réunion, nous aviserons*, indiquait en amont de celle-ci Salim Radjah. *Et nous n'hésiterons pas à mettre en place un véritable rapport de force.* »

Chloé Bouvier



Prestataires de services : la négociation salariale tourne à la farce

Les salariés de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire étaient appelés par une intersyndicale à faire grève le 23 janvier pour exiger une meilleure rémunération. Mais la réunion de négociations salariales qui devait se tenir ce jour-là a été annulée à la dernière minute.

« **N**on au Smic à vie ! » C'est sur cette revendication qu'une intersyndicale, à laquelle FO participe, a appelé les salariés relevant de la convention collective des prestataires de services du secteur tertiaire à faire grève le 23 janvier. Ce jour-là devait se tenir, à Paris, une réunion de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) sur le thème des salaires au niveau de la branche. L'intersyndicale avait également appelé les salariés d'Ile-de-France à se

rassembler devant la salle pour faire pression. Ces salariés, qu'ils travaillent dans la traduction, l'animation commerciale ou les centres d'appels, ont un point commun : des salaires très bas.

En effet, depuis l'augmentation du Smic de 1,13% au 1^{er} janvier 2024, cinq coefficients de la grille salariale conventionnelle se retrouvent désormais à un niveau inférieur au salaire minimum. En raison du tassement de la grille, seulement 54 centimes brut séparent le salaire d'un nouvel embauché de celui d'un chef

d'équipe. Pour les agents de maîtrise, la rémunération n'est plus qu'à quelques dizaines d'euros au-dessus du Smic.

Le patronat cherche à gagner du temps selon les syndicats

L'intersyndicale revendique notamment une augmentation de 100 euros net par mois sur la base du Smic, ainsi que le rétablissement d'écarts significatifs entre les coefficients. Elle reproche au patronat de vouloir gagner du temps en freinant les négociations, et dénonce une « farce » qui se poursuit puisque la réunion du 23 janvier a été annulée le matin même. L'organisme qui devait accueillir les négociateurs a refusé de prêter sa salle après avoir eu vent de l'organisation d'un rassemblement devant ses locaux.

« Je suis très surpris de la manière dont ça s'est passé, le rassemblement avait bien été déclaré en préfecture, mais ce n'est pas pour cela que nous allons nous démobiliser », prévient Paul Briey, chargé de mission à la section des services de la FEC-FO. Aucune date de report n'a encore été donnée aux organisations syndicales, qui ont annulé l'appel à manifester. En revanche, l'appel à la grève a été bien suivi dans les centres d'appels selon le militant.

Clarisse Josselin



NAO 2024 à la CMA-CGM : pour FO, le compte n'y est pas

Mesure générale activée depuis janvier 2024, les salaires des personnels sédentaires (3700 en France) du transporteur maritime CMA-CGM ont été augmentés de 3%, mais par décision unilatérale de l'employeur. En désaccord, les deux principaux syndicats de l'entreprise, dont FO, majoritaire dans cette catégorie de personnel, ont refusé mi-décembre de signer l'accord sur les NAO 2024. « Les syndicats étaient sur la même ligne : nous demandions tous une augmentation générale des salaires à hauteur de 5%, au regard de l'inflation

mais surtout des profits de CMA-CGM. La direction a refusé de négocier. Au bout de deux réunions, elle a campé sur sa proposition : 3% pour 2024 », déplore Éric Caplain, DSC FO de CMA-CGM. FO demandait une hausse générale des salaires de 5%, avec un minimum de 100 euros brut par mois par salarié.

Des profits records

Alors que la géante compagnie maritime affichait un bénéfice sans précédent de 23,5 milliards d'euros en 2022,

en tête devant les multinationales du CAC 40, la pilule d'une revalorisation à 3% passe mal : « La direction a argué d'une baisse sévère de résultats prévue cette année pour refuser nos revendications. S'il est vrai que le fret maritime pâtit du ralentissement de l'économie, la CMA-CMG est une entreprise solide, qui fait des profits exceptionnels ! », rappelle Éric Caplain. Le militant juge inacceptable « que les salariés bénéficient aussi peu » d'une redistribution de ces profits.

Ariane Dupré

À six mois des JO, les négociations se durcissent sur les primes et congés

L'hôpital ou les transports font partie des secteurs qui seront sur le pont lors des Jeux olympiques et paralympiques cet été. FO exige des primes conséquentes pour compenser les contraintes qui vont peser sur les travailleurs durant cette période, et les discussions tournent au bras de fer.

La colère monte à l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), un établissement déjà à bout de souffle et dont les personnels seront fortement sollicités cet été avec l'arrivée de millions de visiteurs dans la capitale pour les Jeux olympiques et paralympiques. Cette problématique était au cœur d'une assemblée des délégués organisée le 23 janvier par quatre syndicats dont FO.

Outre la liberté dans la pose des congés d'été, la principale revendication de l'intersyndicale concerne la prime qui sera versée aux personnels en échange de la surcharge de travail. Selon Jean-Emmanuel Cabo, secrétaire général du syndicat FO AP-HP, la direction a proposé des montants allant de 800 euros (catégorie C) à 1500 euros (catégorie A) – contre 2500 euros pour les médecins.

Cette prime ne sera versée qu'aux personnels à qui des congés auront été supprimés. « *La direction estime aussi que seuls soixante services sur huit cents seront sollicités par les JO. C'est faux car par effet domino, tout le monde va être impacté* », assure le militant.

Des montants insuffisants

L'intersyndicale exige le versement d'une prime de 2000 euros pour tous. « *Nous savons que le COJO [NDLR : comité d'organisation des JO] va donner de l'argent à l'AP-HP, cela doit servir à financer la prime* », ajoute Jean-Emmanuel Cabo. Une pétition est sur le point d'être lancée. Elle pourrait n'être qu'une première étape dans la mobilisation.

La situation est tout aussi tendue à la Régie des transports parisiens (RATP).

« *Ça ne se passe pas bien, les négociations sont bloquées, et plus nous allons attendre, plus nous serons exigeants* », prévient Laurent Djebali, secrétaire général de FO-Groupe RATP. Outre un socle commun de 15 euros brut par jour, des primes sont négociées par secteur. Mais elles ne sont « *pas à la hauteur* » pour le militant, qui juge les enveloppes financières dédiées « *minimalistes* ». FO a refusé de signer les accords.

Pascal Lagrue, secrétaire confédéral FO, rappelle que la confédération est signataire de la charte sociale des JO, qui vise à préserver les droits des travailleurs en lien avec les Jeux. « *En termes d'astreintes et de contreparties, rien n'a été négocié ni anticipé en amont, FO est sur le pont depuis un an, mais nous n'avons toujours pas suffisamment de réponses* », dénonce-t-il. **Clarisse Josselin**

Assurances : FO progresse fortement chez Groupama

A l'issue des élections professionnelles de décembre dernier, FO a décroché la deuxième place dans le périmètre mutualiste du groupe Groupama, formé par les caisses régionales et l'organe central de l'assureur, soit près de 20 000 salariés. Le syndicat a obtenu 18,01% de représentativité (+4,31 points). Il arrive en tête à la caisse régionale de Méditerranée (49,66% des voix), en Centre-Manche (42% des voix) et en Auvergne-Rhône-Alpes (en nombre de sièges).

Frédéric Le Griel, représentant national FO chez Groupama, se félicite de cette forte progression, y compris auprès des cadres, d'autant que le syndicat n'est pour l'instant implanté que dans les deux tiers des caisses régionales.

FO gagne aussi du terrain à l'échelle de l'ensemble du groupe, qui emploie 40 000 salariés. Le syndicat a retrouvé la représentativité perdue en 2019 et prend la troisième place avec 14,34% des voix (+4,6 points).

Vidéos et réseaux sociaux en appui

Le secret de ces bons résultats ? « *Nous sommes rudes en négociations mais nous savons signer les accords favorables aux salariés* », explique le militant. L'équipe, dynamique, a aussi amélioré sa communication auprès des salariés et la visibilité sur ses actions, avec vidéos et réseaux sociaux à l'appui. Avec comme objectif de décrocher la première place. **Clarisse Josselin**



La bouteille à la mer d'un prisonnier chinois

Le travail forcé existe toujours de par le monde, tout particulièrement en Chine. Un documentaire d'investigation tente de faire la lumière sur cette violation des droits humains, à but très lucratif.



Jusqu'à douze heures de travail par jour, et quatre à cinq heures de sommeil par nuit. Tel est le quotidien de détenus chinois, forcés à travailler dans de gigantesques prisons-usines à travers le pays, sans rémunération aucune, et pour cause : le fruit de leur travail sert à financer les primes de leurs geôliers, voire le parti au pouvoir. Les laogais, ces camps de rééducation des dissidents politiques par le travail, officiellement disparus depuis 1994, existent toujours en Chine.

Cette réalité est mise au jour par le film de Laetitia Moreau, documentariste

d'investigation, après qu'une de ses connaissances lui a fait part d'un curieux message tombé entre ses mains : une sorte de bouteille à la mer lancée sous la forme d'une lettre anonyme, glissée dans le mode d'emploi d'un banal test de grossesse, comme on en trouve dans toutes les pharmacies de France.

Sous la menace des matraques

À partir de cette lettre, qui exige la totale discrétion quant à l'identité de son auteur, mais demande la médiatisation

du sujet, la réalisatrice passe deux ans à collecter des témoignages d'anciens prisonniers, occidentaux pour la plupart, ou dissidents passés en Occident. Le plus récent de ces anciens détenus est un professeur d'anglais roumain qui n'a quitté le système carcéral chinois qu'en 2022. Coller des étiquettes, préparer des emballages, plier des notices d'utilisation ou confectionner des fleurs en plastique... La liste est longue des tâches répétitives à assurer sous la menace des coups de matraque.

Après avoir soumis la lettre à ces témoins, Laetitia Moreau remonte lentement la piste jusqu'à l'une des dix à douze prisons de la ville de Tianjin. Son film prend également le temps d'un détour par le Parlement européen pour le vote clé d'un avis sur la future directive concernant le devoir de vigilance des entreprises multinationales à l'égard des droits humains dans les filiales et chez les sous-traitants. Preuve que la missive clandestine aura résonné jusqu'en Europe, aujourd'hui le premier partenaire commercial de la Chine.

Sandra Déraillot

« Travail forcé, le SOS d'un prisonnier chinois », à voir sur [Arte.tv/fr](https://arte.tv/fr) jusqu'au 11 juin et sur la chaîne Youtube d'Arte.

Mémoire



André Bodin, un militant de tous les combats

La confédération a appris avec la plus grande tristesse le décès d'André Bodin, qui fut secrétaire général de l'union départementale FO des Deux-Sèvres de 1982 à janvier 2000. Il aurait eu 85 ans au mois d'avril. En 1982, quand Pierre Dussous quitte son mandat de secrétaire général de l'UD, il n'a pas de successeur déclaré. André, issu de la Fédération des Textiles – il était teinturier de métier et avait exercé à Nantes –, accepte ce déplacement dans les Deux-Sèvres pour assurer ce mandat à la demande de Roger Sandri. Très attaché à l'indépendance de FO dans l'intérêt de la classe ouvrière, libre-penseur, rebelle revendiqué, ce camarade a été ensuite de tous les combats. André est devenu une figure marquante du syndicalisme dans le département. Lors de son dernier congrès en tant que secrétaire général, il soulignait : « Faire craindre le pire pour faire passer l'inadmissible, voilà la théorie de nos gouvernants... » La confédération salue ce militant fidèle, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à l'UD des Deux-Sèvres, à tous ses camarades et à sa famille, toute son amitié et tout son soutien.

Mathieu Maréchal, FO-Intérim : « J'aimerais rester comme le syndicaliste qui a amélioré la condition des travailleurs intérimaires »

Co-responsable depuis 2018 de la branche du travail temporaire à la FEC-FO, Mathieu Maréchal, 46 ans, va en prendre la direction. Son premier front? Les élections pour le renouvellement des CSE dans les « majors » du secteur.

Si Mathieu Maréchal devait formuler des vœux de réussite pour 2024, il ne saurait par où commencer tant les fronts sont multiples à FO-Intérim, dont il est co-responsable depuis 2018, chargé de la communication et de la coordination des équipes. Il y a la mobilisation contre la « plateforme de la honte » gérée par France Travail, sur laquelle les employeurs peuvent depuis janvier signaler les salariés en CDD ou intérimaires ayant refusé un CDI deux fois en moins d'un an. Refus pouvant les exposer à perdre leurs droits à l'Assurance chômage. Il y a la bataille salariale dans la branche, où FO ne lâche rien : exigeant le 26 janvier des négociations en commission mixte paritaire, continuant de revendiquer des NAO pour les 50 000 salariés en CDI intérimaire « au nom de l'égalité de traitement ». Il y a aussi les élections pour le renouvellement des CSE chez Adecco, Manpower, Randstad, Crit. Un défi. « Dans le collège ouvriers et employés, dont relèvent 80% des intérimaires, la participation a été de 0,75% lors du dernier cycle », précise le militant, qui demande le soutien des unions départementales.

Il en oublierait sa propre « actu ». À 46 ans, il deviendra cette année responsable de FO-Intérim et, en février, président de l'Observatoire (de branche) de l'intérim et du recrutement. Deux mandats qui ont un goût de revanche pour ce natif du Bugey (Ain), père de cinq enfants, qui « n'a aucun diplôme certifié, excepté un BEP travaux forestiers, spécialité bûcheronnage ». Il a fallu que son médecin



© F. BLANC

l'alerte sur sa santé pour qu'à l'orée de la trentaine il quitte les travaux forestiers. « Un beau métier, mais dangereux, peu rémunéré. »

« FO a été le seul syndicat à me défendre »

En 2006, il se tourne vers l'intérim, pratiqué par intermittence depuis ses 18 ans, et le parc industriel de la Plaine de l'Ain où cette modalité d'emploi ne connaît

pas la crise. En dix ans, il alternera missions et CDI dans les industries agroalimentaire et pharmaceutique, remarqué pour sa polyvalence – qui lui permet de devenir technicien de production – et son refus de conditions de travail dégradées. Ce n'est qu'en 2016 que Mathieu Maréchal découvre l'action syndicale, à la suspension de son contrat d'intérim, trois mois durant, au motif de travaux sur sa ligne... « Je me suis retrouvé sans revenu ni possibilité de toucher des allocations chômage. FO a été le seul syndicat à me défendre. »

Dans la foulée, il prend sa carte FO et est élu en 2017 délégué du personnel au CSE de Randstad Inhouse Services. Repéré par Cathy Simon, alors secrétaire de la section « services » à la FEC-FO, il est désigné DSC l'année suivante et co-responsable de FO-Intérim. « J'aimerais rester comme le syndicaliste qui a amélioré la condition des travailleurs intérimaires », anticipe

le futur responsable de section, toujours engagé. Pour avoir contribué à mettre au jour des irrégularités financières au CSE de Randstad Inhouse Services, qui « spolient les salariés », il a fini 2023 sous protection policière. Le 26 janvier, le syndicat FO s'est associé à la plainte du CSE au tribunal judiciaire, notamment « pour des faits susceptibles de constituer des délits d'abus de confiance », « de menace et d'intimidation ».

Élie Hiesse

+44% en 2 ans

**C'est la hausse
du prix de l'électricité,
mais aussi du nombre
de salariés au SMIC...**

**Les prix s'envolent
Les salaires se tassent**

FO

revendique

- l'augmentation des salaires,
point d'indice, pensions**
- aucune carrière au SMIC**
- l'échelle mobile des salaires**